

BULLETIN
DE
L'Association Amicale
DES ANCIENS ÉLÈVES
DU PENSIONNAT SAINTE-MARIE (LIKÈS)
A QUIMPER

1^{er} juillet 1924.



QUIMPER
IMPRIMERIE ARSÈNE DE KÉRANGAL
18 — RUE DES BOUCHERIES — 18

STATUTS

VOTÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUILLET 1889

Approuvés par Arrêté préfectoral du 28 Juillet 1899.



Association. — Son objet.

Art. 1. — Il est fondé une Association amicale entre les Anciens Elèves du Pensionnat Sainte-Marie, de Quimper, qui adhèrent aux présents statuts.

Art. 2. — Elle se compose de membres bienfaiteurs, honoraires et actifs.

Art. 3. — Sont membres bienfaiteurs, les personnes dont l'annuité est de 20 francs au minimum. Sont membres actifs, les Anciens Elèves ayant adhéré au règlement. Pourront être membres honoraires : MM. les Aumôniers, les anciens Professeurs du Pensionnat et MM. les Présidents des Associations Amicales.

Art. 4. — L'Association a pour but :

1^o De resserrer les liens d'affection qui unissent les Anciens Elèves à leurs anciens Maîtres ;

2^o D'étendre et d'entretenir les relations amicales existant entre les Anciens Elèves du Pensionnat ;

3^o D'exercer une sorte de patronage sur les Elèves à leur sortie de l'Etablissement en leur facilitant le choix d'une carrière ou en les aidant dans la profession qu'ils ont embrassée ;

4^o De soutenir les anciens condisciples atteints par des revers de fortune, spécialement en accordant à leurs enfants des bourses ou demi-bourses au Pensionnat. Tout Ancien Elève du Pensionnat est admis, sur sa demande, dans l'Association Amicale ; cependant les mineurs devront justifier du consentement de leurs parents ou tuteurs.

Administration.

Art. 5. — L'Association est régie par un conseil d'administration de 15 membres, en résidence à Quimper ou dans les communes voisines.

Les séances se tiendront au Pensionnat.

Art. 6. — Le Conseil est nommé en Assemblée générale et se renouvelle par tiers tous les ans ; les membres sortants sont rééligibles.

Art. 7. — L'élection du Conseil se fait au premier tour du scrutin, à la majorité absolue des suffrages, et si un second tour est nécessaire, à la majorité relative.

Art. 8. — Le Conseil choisit son Président, ses Vice-Présidents, ses Secrétaires, son Trésorier. — M. le Directeur du Pensionnat est de droit Président d'honneur.

Art. 9. — Le Conseil fixe les frais d'administration, vote et distribue les secours, accorde des bourses, approuve les comptes du Trésorier, convoque les Assemblées générales, statue sur les cas de non admission ou de radiation, que pourrait encourir tout candidat ou sociétaire indigne, et généralement prend toutes les décisions et fait tous actes entrant dans le but de l'Association.

Enfin, chaque année, il devra présenter un compte rendu de sa gestion.

Art. 10. — Le Conseil pourra nommer un membre correspondant pour chaque centre important en dehors de Quimper.

Assemblées générales.

Art. 11. — Chaque année, l'Association se réunit en Assemblée générale au Pensionnat, à Quimper, pour procéder au renouvellement du Conseil,

examiner les différentes communications qui lui sont faites, entendre les rapports du Secrétaire et du Trésorier, et modifier, s'il y a lieu, les statuts.

Art. 12. — L'Assemblée générale sera suivie d'un banquet.

Les membres seront prévenus par lettre du jour de la réunion et du montant de la cotisation pour le banquet.

Art. 13. — Le jour de l'Assemblée générale, une messe sera célébrée dans la chapelle du Pensionnat pour le repos de l'âme des Anciens Maîtres et Elèves décédés.

Caisse de l'Association.

Art. 14. — La cotisation annuelle, pour faire partie de l'Association, est fixée à 10 francs. Les Sociétaires appartenant aux ordres religieux en sont dispensés ; ceux qui ont moins de 20 ans payent une demi-cotisation, soit 5 francs.

Art. 15. — Les versements devront être effectués, du 1^{er} Mars au 1^{er} Juin de chaque année, soit à M. le Directeur du Likès, soit au Trésorier de l'Association.

Art. 16. — Tout Ancien Elève, en adhérant à l'Association, est prié de verser immédiatement sa cotisation.

Prix fondés par l'Association.

Art. 17. — Les prix des Anciens Elèves, pour l'Industrie et l'Agriculture, seront décernés, chaque année, à l'élève du Cours industriel et à celui du Cours d'Agriculture qui, par leurs habitudes de travail, leur bonne conduite, leur caractère, auront le mieux correspondu à l'éducation donnée au Pensionnat.

Art. 18. — Le Conseil, suivant ses ressources, pourra étendre cette faveur aux élèves des trois premières classes.

Art. 19. — Le Conseil déterminera, avec M. le Directeur, les ouvrages à donner en prix.

Le nom des lauréats et la mention : « *Prix fondés par l'Association amicale des Anciens Elèves du Pensionnat Sainte-Marie, à Quimper* », seront inscrits sur la couverture de chaque volume.

Dispositions générales.

Art. 20. — Le Conseil détermine lui-même les conditions d'administration intérieure et, en général, tout ce qui est propre à assurer le bon fonctionnement de l'Association.

Art. 21. — Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite, soit au banquet, soit dans les autres réunions de l'Association.

Dissolution de la Société.

La dissolution de la Société ne pourra être prononcée que dans une Assemblée générale réunissant au moins les trois quarts des membres composant l'Association, et à la majorité des membres présents.

Dans ce cas, les Associés nommeront, dans les formes prévues pour la nomination du Conseil d'administration, un comité de liquidation qui sera appelé à décider de la destination à donner au fonds social.

Dans tous les cas, la demande de dissolution devra être formulée et motivée par une demande écrite, signée au moins du quart des membres inscrits, déposée et soumise au Conseil en fonctions, deux mois avant l'époque de la plus prochaine Assemblée générale annuelle. Le Conseil examinera la proposition et devra en faire son rapport à cette Assemblée générale.

Lu et adopté en Assemblée générale, le 7 Juillet 1889.

BULLETIN
DE
l'Association Amicale
DES
Anciens Élèves du Pensionnat Sainte-Marie
QUIMPER

RESURREXIT !

Le Likès est ressuscité en Octobre 1919, à l'instant où la France martyrisée se reprenait elle-même à vivre.

L'Association Amicale de ses Anciens Elèves, reconstituée, a tenu son Assemblée générale — plus belle et plus nombreuse que jamais — le 30 Mars 1924.

A son tour, le *Bulletin de l'Association* revoit le jour en ce beau temps de Pâques (1), fêté par le renouveau de la nature. Il commence par offrir ses hommages et ses vœux à tous ses lecteurs et à leurs familles.

CHARITÉ !

Voici le *Bulletin de l'Association Amicale* qui reparait avec sa belle devise « CHARITÉ », après une longue éclipse que d'aucuns ont pu croire définitive.

Durant ces dix-huit ans, que de changements, que de transformations dans le monde ! Que d'événements survenus ! Que de cataclysmes, dont le plus terrible a été la Grande Guerre !

Une seule chose n'a absolument pas changé, ou plutôt n'a

(1) La rédaction était achevée fin Avril ; mais les adhésions avec les cotisations continuaient à nous parvenir, interminablement.

fait que croître dans sa stabilité : c'est la souveraineté de Dieu sur tout et sur tous, manifestée par la divine Charité toujours plus puissante dans les cœurs vraiment chrétiens.

Nous la voyons s'épanouir partout dans le monde, et tout spécialement en France, même dans les milieux depuis longtemps indifférents — sinon hostiles ! — à toute vie, voire à toute idée religieuse

C'est ainsi que les élèves des grandes Écoles (Centrale, Polytechnique, Navale...) sont aujourd'hui une majorité de catholiques pratiquants, sans peur et sans reproche.

C'est ainsi encore que beaucoup de Professeurs de l'Université, non contents de mener une « vie intérieure » intense, se sont groupés en Association pour faire de l'Action catholique, et qu'ils ont leur organe spécial parfaitement rédigé, plein de forte doctrine et de saine piété.

Je voudrais donc, bien chers Amis, vous adresser, par l'intermédiaire du *Bulletin*, quelques mots au sujet de la « vie intérieure », qui est bien la chose la plus précieuse et la plus importante pour chacun de nous ici-bas.

Cette vie intérieure, c'est tout simplement l'amour, dans ce qu'il a de plus grand, de plus profond, de plus saint : c'est l'amour qu'a Dieu pour nous et que nous avons pour Lui ; amour qui réside essentiellement dans la volonté de Lui plaire, et qui nous rend saints comme Il est saint.

*
* *

La Charité ! quel mot magique, et quelle chose suave, même entre les hommes !

Elle est patiente, dit saint Paul, et point envieuse ; elle est dévouée et désintéressée, ni ambitieuse ni irritable, se réjouissant non de l'iniquité mais de la vérité ; elle supporte tout, elle croit, elle espère, elle règne, elle ne finira jamais...

L'amour, dit l'*Imitation*, est un bien tout à fait grand. Seul il rend léger ce qu'il y a de pesant, doux et agréable ce qui est amer.

L'amour de Jésus est noble et généreux, il tend toujours en haut et pousse aux grandes actions. Il n'y a rien au Ciel et sur la terre de plus doux que l'amour, rien de plus fort, de plus élevé, de plus agréable ni de meilleur, parce que l'amour est né de Dieu...

Celui qui aime vole, court avec joie ; il est libre et rien ne le retient : aussi, il est capable de tout...

Il est toujours vigilant et ne se laisse jamais abattre ; il se fatigue sans se lasser, il est à l'étroit sans être gêné, il est effrayé sans être troublé, et comme un flambeau ardent il se fait passage en haut et y monte sans obstacle...

*
* *

« Dieu est Charité, » dit S. Jean, et la source de toute Charité. C'est Lui qui la met dans nos cœurs par le Saint Esprit, l'amour éternel du Père et du Verbe.

Cet amour est infiniment pur dans son origine, et ce n'est ni la reconnaissance ni l'espérance qui en altère la pureté ; seul peut le souiller l'amour déréglé de nous-mêmes ou des créatures.

Cependant, si nous pouvons aimer Dieu pour ses bienfaits et pour la récompense qu'il nous promet, nous devons surtout L'aimer pour Lui-même, comme l'indique d'ailleurs la saine raison.

En effet, nous, viles et misérables créatures, nous prétendons être aimés ainsi, et nous ne reconnaissons d'autre amour véritable que celui-là.

Quel époux ne serait pas choqué s'il avait lieu de croire que son épouse ne l'aime pas pour soi, mais pour des motifs intéressés ?

Quel père ferait cas de l'affection et de l'obéissance de ses enfants, si elles ne prenaient naissance dans les sentiments naturels, et s'ils ne l'aimaient que pour leur avantage présent et à venir ?

Que serait l'amitié, sinon un simple trafic, si les services et les bienfaits réciproques en étaient le principal motif et l'unique lien ? Et la raison pour laquelle on dit que les grands de la terre ont rarement des amis — de vrais amis, s'entend —, n'est-ce pas parce qu'on s'attache d'ordinaire à eux par des vues d'ambition ou d'intérêt ?

Quoi ! les hommes seront délicats à l'excès en amour, et Dieu, qui seul a le droit de l'être, Dieu qui est nécessairement jaloux de nos cœurs et qui en discerne les plus secrètes affections, serait indifférent que nous L'aimions pour Lui-même ou pour nous !

Que sont nos titres de père, d'époux, de maître, d'ami, en comparaison des siens ? N'est-Il pas éminemment tout cela par rapport à nous ?

Dieu réunit donc et surpasse infiniment tous nos droits. Et de plus, Il en a un que nous ne saurions revendiquer : la perfection absolue de sa nature, dont tout ce qu'il y a d'aimable en nous n'est qu'un vestige, une ombre, une faible participation.

*
* *

Loin de contester à Dieu cet amour pur que Lui seul mérite, je mettrai toute ma gloire et ma félicité à L'aimer ainsi. Ma véritable noblesse consiste dans la capacité de connaître et

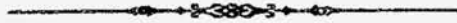
d'aimer Dieu, et le parfait contentement de mon esprit et de mon cœur ne se trouve que dans cette connaissance et cet amour.

Ce qui fait le bonheur de Dieu doit commencer ici-bas le mien et le consommer à jamais dans le Ciel.

Mon Dieu, mon amour, Vous êtes tout à moi, et je veux être tout à Vous. Faites-moi croître en Charité, afin que j'apprenne à goûter intérieurement combien il est doux de Vous aimer et de se fondre et de se noyer dans Votre amour.

Que je Vous aime pour Vous-même, sans mesure de temps ni d'intensité, et que j'aime en Vous et pour Vous mes proches, mes amis, mes « associés », tous mes compatriotes, et jusqu'à mes ennemis.

L'ANCIEN.



Sur invitation de M. Gautier, directeur du Pensionnat Sainte-Marie : M. Eugène Bolloré, président ; M. Charles Cabon, représentant son frère Joseph—décédé— qui fut trésorier de l'Association jusqu'en 1906 ; M. Louis Jaouen, entrepreneur à Kerfeunteun ; M. Alexis Le Gall, ancien élève, de passage à Quimper, se sont réunis au siège social (Ecole du Likès), le 17 Janvier 1924.

M. Cabon fait connaître qu'il existe un reliquat de 411 fr. 90 depuis 1906, date de la dernière Réunion générale. Cette somme est mise à la disposition de l'Amicale.

Il est décidé que l'on recherchera les noms et adresses des Anciens Elèves par la voie de la Presse et par des appels faits à quelques-uns des plus connus, dans les différents centres du département et des départements voisins.

Aussitôt que possible, il sera constitué à Quimper un Comité provisoire, qui préparera la prochaine Assemblée générale, et prendra toutes décisions utiles jusqu'aux élections prévues par les statuts approuvés.



RÉUNION DU COMITÉ PROVISOIRE

Le Comité provisoire, réuni sous la présidence de M. Bolloré, le 26 Février 1924, décide que l'Assemblée générale est fixée au dimanche 30 Mars, 4^e de Carême.

Le montant de la cotisation annuelle sera de 20 fr. pour les membres bienfaiteurs, de 10 fr. pour les membres actifs, et de 5 fr. pour les jeunes gens jusqu'à 20 ans révolus.

On prévoit qu'il faudra demander 9 fr. par tête pour le banquet.

A la demande de quelques Anciens Elèves, la lettre de convocation contiendra les principaux articles des Statuts approuvés par arrêté préfectoral du 28 Juillet 1899.

Etaient présents à la réunion : MM. E. Bolloré, président de l'Amicale ; MM. Gustave Mauduit, Alain Le Berre, Ch. Cabon, Ed. Le Bras, P. - M. d'Hervé, Alain Le Roux, L. Jaouen, P. Le Gars, J.-M. Coadou, J. Salaün, Ch. de Kerangal et Joseph Gautier, directeur du Likès.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le dimanche, 30 Mars, se tient l'Assemblée générale, en vue de reconstituer l'Association Amicale des Anciens Elèves du Likès.

Dès 8 heures, l'Etablissement est envahi par des groupes de plus en plus nombreux d'Anciens « Likésiens » de tout âge et de toutes conditions. Il en arrive de tous les coins du Finistère et de plus loin : Perros-Guirec, Arzon, Nantes... Et c'est plaisir de voir, réunis dans leur vieille Ecole restaurée, tous ces hommes demeurés fidèles à un même idéal d'honneur et de vertu dans tous les milieux et dans toutes les carrières.

Voici de nombreux agriculteurs portant fièrement leur magnifique costume traditionnel ; voici des officiers de différents grades, en tenue ou en civil, représentant l'Artillerie, la Marine et les Mécaniciens de la Flotte ; voici des commerçants, des industriels, des avocats, des médecins ; voici de nombreux conseillers municipaux, adjoints, maires ; voici un député, M. Jadé.

Le clergé est bien représenté par M. le chanoine Cogneau vicaire général, M. le chanoine Le Coz — un Ancien d'avant

1870 —, M. le chanoine Cornou, directeur de la *Semaine religieuse*, M. le chanoine Le Louët, supérieur de l'Ecole Saint-Yves, M. l'abbé Balbous, professeur à Saint-Yves, et MM. les Aumôniers de l'Etablissement.

La Messe.

A 9 h. 30, plus de 200 Anciens — à côté des 520 élèves actuels — assistent à la messe, célébrée par M. le Vicaire général. A l'Evangile, M. le chanoine Cornou monte en chaire, et, avec une éloquence émue, prononce le discours suivant :

MESSIEURS,
MES CHERS ENFANTS,

Nous revenons aujourd'hui, après une interruption de près de vingt années, à une tradition chère à cette Maison de Sainte-Marie et à tous ceux qui y ont passé. Cette reprise de la fête des Anciens Elèves est une nouvelle étape dans la reconstitution totale de ce qu'une tourmente de haine satanique avait détruit.

Et où pouvions-nous nous réunir d'abord mieux qu'ici, dans cette chapelle, devant ce Tabernacle, sous le regard de Marie et de Joseph, les saints protecteurs de cette maison ?

Ce qui doit, en effet, jaillir tout d'abord de nos âmes, avant de nous livrer à la douceur des rencontres amicales et fraternelles, c'est un acte d'adoration pour le Dieu du Tabernacle, dont la toute-puissance, si apparente dans les événements, se rit des vains complots des ennemis de son nom et de son Eglise. Et c'est ensuite l'action de grâce fervente pour le bienfait de l'instruction chrétienne que sa bonté a voulu rendre aux enfants de cette région.

Parmi les fêtes qui viennent de temps en temps interrompre le cours régulier d'une vie d'écolier, il n'en est pas de plus complète que celle qui voit accourir auprès des jeunes, qui sont l'avenir, les Anciens qui font le présent, ou qui, hélas ! sont déjà un peu du passé.

Ce qui fait pour nous, les Anciens, le charme spécial de ces réunions, c'est l'afflux d'impressions et de pensées jeunes et fraîches qui, pour un jour, font taire nos préoccupations et nous donnent l'illusion d'être redevenus ce que nous fûmes, ce que vous êtes, mes chers Enfants, des écoliers pleins de vie et d'espoirs, sinon toujours de ferveur studieuse et de docilité exemplaire.

On dit que les anciens se complaisent trop volontiers dans la louange du passé. On le leur reproche parfois, et ce peut être, en effet, un travers, quand ces regrets accordés aux années écoulées ne sont qu'un prétexte chagrin pour se dérober aux obligations de l'heure présente.

Il n'en est pas de même ici, puisque nous y sommes précisément pour apporter nos sympathies aux continuateurs d'une œuvre

toute d'actualité et qui a encore devant elle autant d'espérances qu'elle a de réalisations dans son passé.

Qu'il nous soit donc permis de trouver quelque douceur à l'évocation de ces souvenirs et de ces impressions d'enfants qui marquèrent si fortement et si profondément nos âmes. Ces souvenirs, ils jaillissent aujourd'hui de partout, de ces cours de récréation qui nous rappellent nos bruyants ébats, de ces classes où nous croyons entendre encore la voix du maître au visage tantôt souriant, tantôt sévère sur le rabat blanc, de ces dortoirs où le rêve était rare et le sommeil profond, où coulèrent aussi quelques larmes chaudes au soir des séparations cruelles, de cette magnifique chapelle et surtout de l'ancienne, plus modeste, plus intime, où Jésus et sa Mère parlaient à nos âmes dans la voix de l'Aumônier, dans l'éclat des cérémonies pieuses, dans le divin contact des lèvres avec l'Hostie, disant à tous la beauté du cœur pur, la nécessité de l'effort quotidien pour vaincre et nos défauts et notre ignorance, et, chez quelques-uns plus privilégiés, éveillant un timide et secret désir de l'apostolat et des saintes fonctions au service de l'Eglise et des âmes.

Oui, partout ils surgissent des choses, ces souvenirs, précis, vivants, lumineux, pareils à ces envols de papillons que lève, en été, sur les champs fleuris, le passage d'un promeneur. Et comment ne pas s'y complaire, puisque nous y retrouvons, sous la patine et les complications qu'y ont apportées les années, notre âme d'autrefois avec ce qu'elle avait de naïveté, de sensibilité, d'élan spontané — quoique souvent indiscipliné — vers le beau et vers le bien ? Goûtons ce qu'ils ont de reposant, mais n'oublions pas aussi d'en extraire ce qu'ils contiennent encore d'actualité bienfaisante et de vertu éducative.

Messieurs, c'est la vie et l'action qui sont les grands maîtres de ces perpétuels écoliers que sont, à tout âge, les hommes. Et ce qu'elles nous apprennent surtout, c'est l'importance capitale de l'éducation qui fut donnée à nos premières années. C'est lorsque l'expérience nous a mûris à son rude soleil que nous comprenons le mieux ce que nous devons à nos mères, à nos prêtres, et à nos instituteurs. C'est alors que nous apprécions vraiment notre bonheur d'avoir vu ces trois auteurs de nos âmes, après Dieu, poursuivre sans se contredire, bien au contraire, en se continuant et en se complétant l'un l'autre, la tâche de faire de nous des chrétiens solides et des hommes instruits, de fidèles enfants de notre sainte mère l'Eglise et des serviteurs utiles et passionnés de la Patrie.

Nous avons bénéficié ici de la fécondité d'une grande pensée, éclore dans le cœur autant que dans l'esprit d'un précurseur dont le génie fut fait de l'alliance de la sainteté avec l'amour de l'enfance ignorante et délaissée.

En créant sa milice des Frères des Ecoles chrétiennes, saint Jean-Baptiste de la Salle donnait à l'enseignement populaire ce qui lui manquait pour être vraiment fécond : une organisation et une méthode, des maîtres et une pédagogie. Il apportait aux enfants du peuple un enseignement régulier, élémentaire et progressif, loyal, approprié à la fois aux besoins des âmes et des intelligences.

Mais, ce qui était plus précieux encore, il apportait à l'élève un enseignement vivant, contenu moins dans les paroles ou dans les livres que dans les actes, et c'était l'exemple d'une vie de labeur, de dévouement, de modestie, d'austérité, donnée par le maître lui-même.

Messieurs, si nous avons acquis ici des notions diverses d'orthographe, d'arithmétique, d'agriculture, de sciences, nous y avons reçu encore un autre enseignement dont l'actualité n'a pas cessé avec notre séjour dans cette Maison : nous y avons appris comment une vie d'homme peut se rendre utile et bienfaisante, peut par conséquent atteindre pleinement son but, même quand elle se confine volontairement dans une obscurité que ne perce ni le mérite, ni le talent, ni la grandeur des services rendus et la notoriété des succès obtenus.

Je sais bien que l'œuvre de ce précurseur, de ce bienfaiteur du peuple, n'a pas toujours été appréciée de tous de la même façon. Elle a rencontré sur son chemin des indifférents qui la comprenaient mal, et des ennemis qui la comprenaient trop bien et virent immédiatement qu'elle allait être un obstacle à leurs projets de déchristianisation de la société, qu'ils voulaient commencer par l'enfance.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, Voltaire, le hideux Voltaire, voulait qu'on lui envoyât les Frères de Bretagne pour les atteler, disait-il, à ses charrues.

Ses successeurs ont eu la haine plus pratique. Ils ont tenté de saccager l'œuvre des Frères, et, les visant à la source même de leur apostolat, ils leur ont fait un crime de leur renoncement à tout excepté au dévouement pour l'enfance et à la fidélité aux enseignements de leur fondateur.

La tempête a secoué l'arbre magnifique, elle en a brisé les rameaux, elle n'en a point déraciné le tronc ni tari la sève. Et il est arrivé que — comme le vent disperse en automne les graines ailées arrachées à leurs tiges — le souffle de la persécution a porté dans les pays lointains des semences fécondes. Elles y ont germé, et se sont épanouies en fleurs merveilleuses qui, semblables aux lys du Folgoët dont les pétales redisaient l'*Ave Maria* de Salaun, portaient sur leurs corolles ce mot rayonnant : « France ! »

La France attentive s'est émue de ce patriotisme qui a donné, dans le sang des champs de bataille, des preuves plus éclatantes encore de sa fidélité. Elle n'est pas loin peut-être de reconnaître, quoique avec timidité, son erreur. Ah ! qu'elle écoute son cœur, cette France généreuse dont on n'a pu faire une ingrate qu'en la trompant, et qu'elle nous rende, comme il a voulu qu'elle fût, l'œuvre de ce grand fils de France, Jean-Baptiste de la Salle !

Quoi qu'il en soit de ces espérances et de ces vœux, les effets de l'orage dévastateur restent encore marqués dans les aspects nouveaux que nous voyons à cette Institution Sainte-Marie. Mais si quelque chose manque de ce qui faisait sa physionomie familière, l'esprit est resté identique, le dévouement aussi, et les résultats en sont aussi satisfaisants et aussi complets.

Le présent de Sainte-Marie est digne de son passé. Aujourd-

d'hui, comme il y a vingt et cinquante ans, ce qui se forme ici, c'est une élite, élite de l'intelligence, du cœur et de la volonté.

Savoir, aimer et vouloir, voilà ce qui fait en tout temps une élite digne de ce nom. *Savoir*, et d'abord ce qui fait l'honnête homme, et on ne l'est complètement si l'on n'est bon chrétien ; puis ce qui fait l'homme compétent et qualifié dans son domaine professionnel, capable non seulement de faire honneur à ses affaires et de les améliorer, mais d'indiquer aux autres la voie qui mène au progrès. *Aimer* ensuite : aimer son devoir quotidien, sa profession, sa terre, son foyer, sa Patrie, son Dieu, et cette foi catholique, honneur de nos pères, source et appui de toutes les pensées généreuses et des efforts destinés à aboutir. *Vouloir* enfin : vouloir marcher la tête haute sans jamais rougir de ses convictions, sans jamais céder au découragement, sans jamais transiger avec le devoir, ni contester à Dieu et à la Patrie les droits qu'ils ont à notre dévouement.

Voilà, chers Enfants, le programme qui, réalisé, fera de vous l'élite, quel que soit le cadre où se déroulera votre existence. L'efficacité de ce programme s'affirme ici, sous vos yeux, par le spectacle de ces hommes, de ces Anciens qui lui doivent d'être l'honneur de leur profession et de leur région, et je la vois surtout affirmée dans la vie même des maîtres qui vous l'enseignent et qui doivent à leur volonté de s'y conformer entièrement, avec la grâce de Dieu, d'être incontestablement l'élite des instituteurs français.

Préparez-vous à être à votre tour l'élite. Les grandes causes que nous aimons fondent sur vous les meilleurs espoirs. L'Eglise et la Patrie ont besoin de défenseurs instruits et courageux. Je recommande à la Sainte Vierge et à saint Joseph vos jeunes désirs et vos généreux efforts, et je demande à Dieu de les bénir et de vous rendre prêts à affronter avec succès les grands devoirs qui vous attendent. Ainsi répondrez-vous pleinement à ses vues, et aux espérances de vos parents, de vos maîtres et de vos Anciens.

Ainsi soit-il.

La messe est suivie d'un Salut du T. Saint-Sacrement. La chorale, aux voix si pures et si souples, chante successivement, à l'unisson et en alternant avec le puissant chœur des grands élèves et des Anciens : un *Panis Angelicus* (P. L.), le *Tota pulchra es* (D. P.) et un beau *Tantum* grégorien.

Puis on chante un *Libera* solennel à l'intention des Anciens Elèves défunts, et tout spécialement de ceux qui sont morts à la guerre.

A la sortie de la chapelle, les hautes voûtes retentissent du beau chant de la Jeunesse Catholique au souffle si puissant et au rythme si majestueux :

Autour du Christ que l'on outrage,
Près de sa croix que l'on abat,
Armés d'espoir et de courage,
Serrons les rangs pour le combat.

Que pas un ne défaille,
Portons à la bataille
Le même élan, le même feu ; *(bis)*
Que l'Enfer qui nous raille
A notre cri tressaille :
Le Christ est roi ! Le Christ est Dieu !

La Séance

A 11 heures, réunion plénière dans la magnifique salle romane dont les arceaux règnent sous la chapelle.

M. le président E. Bolloré, toujours vaillant et gai malgré l'âge et les infirmités, souhaite à tous la bienvenue et donne la parole à M. Gautier, directeur du Likès, qui parle en ces termes :

MESSIEURS,

Comme vous tous, je regrette que les infirmités viennent mettre notre cher Président dans l'impossibilité de remplir ses fonctions. Je crois être l'interprète de vos sentiments en lui adressant l'expression de notre vive sympathie, et en faisant des vœux pour le rétablissement de sa santé.

M. le Président eût voulu dire toute sa joie de vous retrouver si nombreux, dans cette Maison qu'il aime passionnément, où depuis 1889 il prit contact lui-même avec tant de générations d'élèves.

En son nom, je vais vous rendre compte des divers événements qui ont profondément modifié la situation du Likès depuis votre dernière réunion, le 27 Mai 1906. La joie fut grande ce jour-là. Mgr Dubillard avait tenu à présider le banquet, encourageant ainsi les Anciens et leurs dévoués Maîtres, malgré les menaces que contenait la loi d'extermination de 1904.

Hélas ! à peine quelques mois s'étaient-ils écoulés, qu'un décret de fermeture venait jeter la consternation dans tous les cœurs. A la fin des classes, les élèves et leurs parents durent s'éloigner pour longtemps d'une Maison qu'ils aimaient comme une seconde maison de famille. Les Frères disparurent, allant pour la plupart sous d'autres cieux — où ils sont encore — porter, avec leurs vertus religieuses, le fruit de leur expérience pédagogique séculaire.

Que ferait-on de ce vieux Likès désaffecté, de ses immenses bâtiments, de sa magnifique chapelle ? Tout cela était déclaré bien de Congrégation, et par suite confié à un liquidateur officiel. On sait ce que fut cette liquidation, et l'Histoire nous dit que le principal opérateur, Duez, a fait depuis douze ans de bagne. Était-il le seul coupable ? Était-il le vrai coupable ?

Il se trouva un homme de grand cœur qui ne voulut point permettre à des mains sacrilèges de s'emparer de cette Maison qui lui rappelait de si chers souvenirs : j'ai nommé M. Eugène Bolloré, notre président.

Il racheta la propriété avec le ferme espoir que, dans des temps meilleurs, l'œuvre serait reprise, ou par les Frères eux-mêmes, ou par les héritiers de leur zèle religieux et de leur dévouement aux classes populaires.

En 1907, il ne fallait pas songer à réunir un personnel civil suffisant pour rouvrir « Sainte-Marie ». M. Bolloré loua donc l'immeuble à Mgr Dubillard pour y établir son Petit Séminaire, que la loi de Séparation avait chassé de Pont-Croix. Ainsi, jusqu'en 1919, aux élèves de l'Enseignement primaire et professionnel y furent substitués ceux de l'Enseignement secondaire, sous la direction du clergé diocésain.

Cette période ne fut pas sans gros ennuis pour notre Président ; et nous savons qu'un jour de grande réjouissance dans sa famille, il dut quitter les siens pour aller répondre aux questions du juge d'instruction et maintenir ses droits de propriétaire.

En 1919, le Collège Saint-Vincent retournait à Pont-Croix. On put alors songer à reconstituer une partie au moins de l'ancien Likès. Mais la guerre avait passé ; une partie des locaux avait été occupée par les militaires et nécessitait de grosses réparations.

C'est alors que M. Bolloré songea à fonder une société anonyme qui pût réunir des capitaux suffisants et assurer l'avenir de l'Etablissement reconstitué. A cette société, notre Président continue à donner tous ses soins ; chaque année, il en réunit les actionnaires et il veille à son fonctionnement régulier.

La première rentrée, en Octobre 1919, se fit dans des conditions matérielles plutôt précaires ; les travaux urgents n'avaient pu être achevés. Néanmoins, le directeur, M. Le Gall, précédemment à la tête de l'important Etablissement de Lambézellec, réussit à reconstituer tout d'abord les classes élémentaires, grâce à un labeur incessant et intelligent, aidé d'ailleurs par un personnel restreint mais tout dévoué.

Les nouveaux élèves, tous jeunes, acceptèrent docilement la direction donnée, et un excellent esprit s'établit parmi eux.

Le nombre des internes s'accrut d'année en année, à mesure que se poursuivaient les réparations nécessaires et les installations les plus modernes. Aujourd'hui, on trouve au Likès le gaz et l'électricité, de l'eau en abondance dans les dortoirs et dans toute la maison, même des bains-douches confortablement installés. L'atelier a été remis en état et complété, comme vous avez pu le constater vous-mêmes, Messieurs. La Section commerciale a été organisée parallèlement à la Section industrielle ; une salle spéciale de dactylographie contient douze machines à écrire.

La Section agricole s'est développée sous la direction sûre et compétente de M. Raguénès, si connu de nos cultivateurs, et d'après les programmes élaborés par la Société des Agriculteurs de France. Des champs d'expériences et la visite des meilleures fermes de la région contribuent à la formation pratique de nos élèves.

L'Ecole fonctionne donc au complet, Messieurs, et votre présence ici est un nouvel encouragement pour les Maîtres et pour

les élèves : je ne saurais trop vous en remercier. Avec le concours si actif et si éclairé de MM. les Aumôniers, nous espérons bien que le nouveau Likès, tout comme l'ancien, formera des générations de bons chrétiens et de bons Français.

En terminant, j'adresse un merci tout particulier à notre vaillant Président, qui a tant fait depuis trente-cinq ans pour notre Maison, et qui se voit avec regret obligé de passer à d'autres mains la direction de votre Société.

Merci à M. Cogneau, vicaire général, qui a bien voulu présider notre cérémonie religieuse et donner ainsi à son vieux Likès un nouveau témoignage de son affection !

Merci à M. le chanoine Cornou, dont la parole éloquente a touché nos cœurs !

Merci à tous les membres du Comité provisoire qui ont bien voulu nous prêter leur appui dans l'organisation de cette fête de famille !

Il me reste à formuler un vœu, au nom de M. le Président : M. le chanoine Cogneau fait partie du Conseil d'administration de notre Amicale depuis 1895 ; ses éminentes qualités et la confiance de Monseigneur l'ont placé au premier rang du clergé finistérien ; ne serait-il pas juste que vous lui décerniez le titre de Président d'honneur de votre Conseil d'administration ?

Au nom de M. Bolloré, je vous propose donc de nommer d'acclamation « Président d'honneur », M. le vicaire général Cogneau.

Et maintenant, Messieurs, ma tâche est accomplie ; je m'excuse d'avoir abusé de votre bienveillante attention, mais je voulais vous mettre au courant de la situation de votre Likès et vous remercier du fond du cœur des encouragements que vous nous apportez dans notre tâche. En retour, nous prierons Dieu pour vous et pour vos familles.

On procède alors à l'élection du nouveau Conseil d'administration. Sont élus régulièrement les membres survivants de l'ancien Conseil et les membres du Comité provisoire, savoir :

MM. Alain LE BERRE, négociant, président du Tribunal de Commerce ;

Edouard LE BRAS, propriétaire, 9, boulevard de Kerguelen ;

Charles CABON, négociant, rue Elie-Fréron ;

J.-M. COADOU, agriculteur, Plogonnec ;

J.-M. DANION, agriculteur, Kerfeunteun ;

P.-M. D'HERVÉ, agriculteur, Penhars ;

Pierre LE GARS, agriculteur, Kerfeunteun ;

Louis JAOUEN, entrepreneur, Kerfeunteun ;

Arsène DE KERANGAL, imprimeur-éditeur ;

Charles DE KERANGAL, avocat, rue du Palais ;

Gustave MAUDUIT, directeur d'assurances, 6, rue Verdelet ;

Paul ROLLAND, entrepreneur, rue des Reguaires ;

Alain LE ROUX, agriculteur, Ergué-Gabéric ;

Louis LE ROUX, 33, rue des Douves ;

Jean SALAUN, ancien libraire, 64, quai de l'Odéon.

La démission de M. Bolloré ayant été acceptée, M. Alain LE BERRE est proclamé président de l'Association. Le nouvel élu se lève et adresse à l'Assemblée ses remerciements émus :

MES CHERS CAMARADES,

Permettez-moi de vous remercier de la confiance que vous me témoignez en me choisissant pour succéder au vaillant M. Bolloré qui, malgré sa persistante jeunesse, n'en ressent pas moins les fatigues de l'âge. On peut dire de lui qu'il a eu longtemps « bon pied, bon œil ». Bon pied, il l'a toujours, puisque ce matin, pour venir au Likès, il a gravi si allègrement les pentes raides du Pichéry ou de la rue Royale. Mais il n'est bon œil, hélas ! qui ne se voile à la longue ; et les longs jours que nous lui souhaitons encore, mes chers Camarades, seront du moins illuminés par cette clarté intérieure qui, jadis, dirigeait l'inoubliable Bastien dans les difficultés de la rue et le brouhaha du monde extérieur, et aussi par cette lumière que met dans son âme bretonne la certitude de l'affection inaltérable que lui portent ses camarades de l'Association, aux destinées de laquelle il a présidé de si longues années.

Avant de poursuivre notre ordre du jour, je tiens à remercier M. Gautier, directeur de Sainte-Marie, dont les instances affectueuses ont eu raison de mes hésitations.

Et maintenant, mes chers Camarades, il nous faut acclamer, comme *Président d'honneur*, le Président démissionnaire.

Et pendant que l'assemblée éclate en applaudissements, les deux Présidents se serrent la main avec effusion.

M. le Trésorier rend compte ensuite de l'état de la Caisse, à ce jour :

A la fermeture du Likès, en Août 1906, il y avait en caisse, chez M. Joseph Cabon, trésorier, la somme de 411 fr. 90.

M^{me} veuve Cabon a bien voulu y ajouter les intérêts, ce qui porte cette somme à 801 fr. 75.

La situation s'établit donc comme suit :

En caisse au 20 Janvier 1924	801 fr. 75
Imprimés divers, enveloppes, cahiers de reçus, timbres-poste.	194 80
En caisse au 30 Mars 1924	<u>606 fr. 95</u>

L'assemblée générale vote ensuite les modifications suivantes aux Statuts approuvés le 28 Juillet 1889 :

Art. 3. — Sont membres bienfaiteurs les personnes dont l'annuité est de vingt francs au minimum.

Art. 5. — L'Association est régie par un Conseil d'administration de quinze membres.

Art. 8. — M. le Directeur du Pensionnat est de droit président d'honneur.

Art. 14. — La cotisation annuelle, pour faire partie de l'Association, est fixée à dix francs. Les adhérents âgés de moins de vingt ans ne versent qu'une demi-cotisation.

Art. 17. — Supprimé.

Art. 20. — Le Conseil d'Administration déterminera, d'accord avec M. le Directeur, l'ouvrage à donner en prix (1).

Le Banquet.

A midi, 235 convives remplissent le plus vaste réfectoire de l'Etablissement, décoré avec goût et très abondamment servi. Le banquet est plein d'entrain et d'exubérante gaiété...

Au champagne, M. le nouveau Président se lève et porte d'abord la santé de Mgr l'Evêque, absent du diocèse, et des deux Présidents d'honneur ; puis, dans un long toast plein d'humour, il évoque les souvenirs des belles années passées à Sainte-Marie... Mais laissons-lui la parole :

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Je ne me dissimule pas que d'avoir accepté de remplacer à la présidence de notre Amicale M. E. Bolloré est une mission difficile à remplir.

Je ne suis pas, comme notre camarade, la gaiété personnifiée. Pendant les trente-cinq années qu'il a été à notre tête, son nom seul évoquait le souvenir des joies de notre jeunesse, de nos labeurs et de nos jeux, et même parfois de quelques bons tours d'écoliers qui, certes, n'ont jamais mis entre nos Maîtres et nous de ces inimitiés durables, comme des esprits chagrins pourraient le croire.

Nos souvenirs sont à la fois sérieux et enjoués, comme la vie que nos chers Maîtres nous ont appris à vivre. Nos classes, bien que nécessitant un labeur ardu et de tous les instants, étaient si attrayantes sous la direction avisée des fils de S. Jean-Baptiste de la Salle, que nous ne pensons pas qu'il ait jamais existé un enseignement comparable à celui que nous reçûmes dans cette Maison.

Permettez-moi d'évoquer un moment devant vous quelques figures. Je n'y mettrai pas la vivacité d'esprit, je n'emploierai pas les expressions à l'emporte-pièce de notre ancien Président ; mais je vous rappellerai ces figures vénérées avec cette mémoire du cœur qui est un des plus beaux privilèges de notre race bretonne.

Dans le lointain de mon enfance, voici que je précise la noble physionomie du cher Frère Dagobert, créateur, puis directeur de

(1) Les articles 18 à 22 deviennent respectivement articles 17 à 21.

cet Etablissement, et enfin visiteur du district, et dont l'extrême bonté pour les pauvres n'avait d'égale que celle du vénérable chanoine Moëlo, l'hôte des Likès, que Mgr Nouvel leur avait confié afin qu'il ne présentât pas aux populations le spectacle d'une trop grande folie de la charité. La mort du cher Frère Dagobert fut un deuil immense pour toute la région quimpéroise.

Qui dira la distinction suprême du Frère Conrad, la science et l'ascétisme du F. Cyrille-de-Jésus, la causticité et l'humour inaltérables du F. Cyrille-des-Anges, qui fonda notre Amicale en 1889 ? Et cette physionomie si distinguée du F. Donat-Louis, qui, dans l'exil, porte si vaillamment ses 75 ans ?

Qui dira le dévouement quasi maternel du F. Diogène à ses « petits choux »..., la sollicitude obscure et opiniâtre du bon F. Calamandre pour ses petits campagnards ?... Les échos de la Procure n'entendent plus, hélas ! le bon F. Capréole ponctuant d'énergiques « *Mari Madalen* » ses difficultés de compte avec des parents parcimonieux et chicaniers. N'oublions pas de saluer — et peut-être n'est-il pas loin de nous — son lieutenant le F. Crescentien, qui l'aidait à distribuer le prêt aux élèves et faisait la répartition du tabac entre les bons Frères à qui la Règle permettait cette innocente jouissance. On le voyait aussi, grâce à Dieu, parcourir les rues de notre ville, le panier au bras, objet du respect des dames de la halle elles-mêmes... Il s'agissait de ravitailler le bon Frère qui présidait aux destinées de la cuisine et préparait la pitance de centaines de convives à l'appétit bien aiguë.

Et parmi ces convives, ne vous plaisait-il point de contempler, dans la loge de Pierre — le vigilant portier venu du pays de Briec —, ce vieil aveugle dont je vous parlais ce matin, « Bastien », pour qui la charité des Likès, unie à son amour de l'art musical, écartait les trop gros soucis de l'existence. Puisse saint Pierre — le portier de Là-Haut — avoir introduit l'aveugle au sein des délices éternelles où règne une harmonie plus durable que celle... de l'harmonica du bon F. Constantien — que notre irrévérence avait baptisé du nom de « Mistigri ».

Et puisque nous en sommes au chapitre des surnoms, ces surnoms parfois plus que pittoresques n'étaient-ils pas une façon d'exprimer la considération originale de nos esprits d'enfants pour les bons génies, parfois courroucés légitimement, qui présidaient à la formation de notre jeunesse ?

Cette jeunesse trouvait ici bien des douceurs. Qui ne se rappelle, en effet, la cloche sonnant inopinément pour une promenade, un mardi par exemple. Tandis que pensionnaires et chambriers se rendaient au dortoir, les vieilles marchandes de Kerfeunteun encombraient la cour de la provende de leurs paniers ; tandis que, dans un corridor bien connu, le F. Concorde s'apprêtait à leur faire une concurrence qui opposerait victorieusement ses berlingots à leurs fruits plus ou moins ratatinés.

En parlant du F. Concorde, qu'il nous soit permis, en passant, de rendre hommage à cette profonde humilité du religieux qui fait un étrange contraste avec l'appétit insatiable de certains Maîtres modernes pour les honneurs et pour l'argent. Professeur dans les

hautes classes, le F. Concorde accepta, sans protestation ni murmure, son obédience pour la lingerie. Ceci n'est pas seulement du détachement, c'est de la sainteté.

Combien, d'ailleurs, les Frères s'attachaient à développer chez leurs élèves, par leur exemple, par leur enseignement et les cérémonies de la chapelle où se succédèrent MM. les chanoines Bourlé, Jossin et Rospars, et tant d'autres, le sentiment chrétien ! Qui n'a présents à l'esprit les chants liturgiques et la musique instrumentale du F. Colman qui, sous ce nom, dirigea aussi quelques années le Pensionnat, et que nous sommes heureux de retrouver à son poste d'éducateur sous le nom séculier de M. Moreau ?

A ses côtés, nous sommes heureux de saluer tous ceux qui ont relevé l'œuvre brutalement arrachée, en 1906, des mains du F. Donan, dont l'extrême bonté est encore présente à l'esprit des derniers élèves qui quittèrent avec lui les Likès.

Aujourd'hui, une ère nouvelle de prospérité semble s'être ouverte pour Sainte-Marie, et nous la saluons avec joie, nous les Anciens. Tout revit déjà : Cours industriels, agricoles, commerciaux et primaires. Tout refleurit pour l'honneur et la prospérité de la grande et de la petite Patrie que l'on apprend ici à aimer et à servir.

« *Doue hag ar Vro !* » ce cri de la foi bretonne, combien d'Anciens des Likès, expirant sur les champs de bataille de la dernière guerre, ne l'ont-ils pas proféré !

Combien parmi nous, mes chers Camarades, et parmi nos enfants, combien ont dû à cette devise, qui est aussi une invocation apprise sur ces bancs, l'énergie nécessaire pour vivre les jours mauvais et rester fidèles au devoir !

Qu'il me soit donc permis de lever mon verre à l'admirable Congrégation des Frères qui furent nos Maîtres, à leurs dignes successeurs dans cette Maison, au C. F. Paul, visiteur, dont la forte personnalité relie si bien les deux traditions, celle que représentait le C. F. Carolius — dont je regrette l'absence à ce banquet — et celle que personnifient à l'heure actuelle MM. Gautier et Moreau.

A ces Messieurs ! à leurs dignes collaborateurs ! à leurs élèves ! et à vous, mes chers Camarades !

Et puisque nous sommes une Association catholique, prions M. le Vicaire général, que j'ai si bien connu ici même, avant mon départ de cet Etablissement le 19 Juillet 1879, et devenu notre président d'honneur par vos acclamations unanimes, de porter à Sa Grandeur Mgr Duparc, notre Evêque vénéré, l'hommage de ses fidèles « Anciens des Likès » et les vœux qu'ils forment pour la conservation de sa santé à laquelle je lève une dernière fois mon verre.

Avant de m'asseoir, j'exprime le regret que M. le chanoine Cornou ait été obligé de nous quitter sans prendre part au banquet, car je lui aurais demandé de porter aux échos de la Presse l'inaltérable reconnaissance avec laquelle nous aimons à nous proclamer les Elèves des Frères de S. Jean-Baptiste de la Salle.

Ce long toast, évocateur des temps héroïques de l'ancien Likès, est haché de bravos, de hourras et d'enthousiastes applaudissements.

M. le Directeur donne alors lecture de télégrammes venus des quatre points cardinaux et apportant souvenir affectueux, vœux ardents, humbles excuses...

1. De M. A. Marzin, chef de section de la C^{ie} d'Orléans, en retraite : « Serais de grand cœur avec vous, Monsieur le Président, mais ma santé laisse toujours à désirer ; ayez l'obligeance d'exprimer tous mes regrets aux camarades. »

2. De M. E. Piriou, Concarneau : « Je vous adresse mon adhésion, mon cher Président, je ferai tout mon possible pour assister à l'Assemblée générale... »

3. De M. V. Heurté, commandant le paquebot *Ouessant*, des Chargeurs-Réunis, à Dakar : « Je souhaite les plus beaux succès à Sainte-Marie et à l'Amicale ; mon meilleur souvenir à tous les Anciens... »

4. De M. Mourrain, contrôleur des P. T. T. : « Je regrette de ne pouvoir assister cette année à la fête des Anciens ; j'aurais été si heureux de revoir les camarades ! Je vous adresse ma cotisation. »

5. De M. l'abbé Boschet, Angers (R. P. Corentin, capucin) : « Impossible, hélas ! d'assister à la prochaine réunion ; mais je tiens à vous dire que mon cœur et ma pensée seront avec vous... »

6. De M. A. Trévidic : « Monsieur le Président et cher ami, je vous félicite d'avoir songé à faire revivre notre vieille Association... Je ne puis être avec vous cette fois, mais j'espère être plus heureux à l'avenir... »

7. De M. H. Cogneau, Lamballe : « Tous mes regrets de ne pouvoir assister à la fête du 30 Mars ; j'aurais été si heureux de revoir les vieux camarades et peut-être même quelques anciens Maîtres. Mon meilleur souvenir à tous. »

8. De M. Y. Riou, lieutenant de vaisseau : « Croyez à mes sincères regrets de ne pouvoir assister à la fête du 30 Mars. Débarqué du *Diderot*, je suis à Toulon depuis quelques semaines. Je garde le meilleur souvenir des belles et profitables années passées au Likès et avec grand plaisir je vous envoie ma cotisation. »

9. De M. H. Didaiier, lieutenant de vaisseau, commandant la *Batailleuse* : « Je suis heureux de vous adresser mon adhésion et ma cotisation. Les nécessités du service me retiennent à Rochefort..., mais je serai avec vous par la pensée et par le cœur. »

10. De M. L. Masson, lieutenant de vaisseau : « Des nécessités de famille me retiennent à Brest le 30 Mars ; veuillez agréer mes vifs regrets. Je demande à figurer sur la liste des Anciens. »

11. De M. Rohel, mécanicien principal, Toulon : « J'ai le regret de vous annoncer que j'ai quitté Brest le 17 courant. Avec plaisir j'aurais revu anciens Maîtres et camarades perdus de vue depuis 18 ans. »

12. De *M. Souétre*, 1^{er} maître en retraite, Morlaix : « La distance et l'âge ne me permettent pas d'être des vôtres le 30. Mon meilleur souvenir au C. F. Colman et à tous ces bons Frères qui nous étaient si dévoués. »

13. De *M. l'abbé Le Berre*, recteur de Saint-Melaine, Morlaix : « Le service paroissial me retient ; tous mes vœux pour l'Association. Suis de cœur avec vous. »

14. De *M. Naizin*, propriétaire à Plouay (Morbihan) : « Affaires urgentes m'empêchent d'assister à votre fête ; je le regrette vivement. Amitiés à tous les camarades. »

15. De *M. Goumont*, propriétaire à Belz (Morbihan) : « Un accident me retient... ; je serai malgré tout de cœur avec les camarades. »

16. De *M. J. Kernaléguen*, propriétaire, Plonévez-Porzay : « C'est avec regret que je ne puis assister à la fête des Anciens. Je devais m'y rendre avec mes enfants Alexis, Stanislas et Xavier. Mais, hélas ! je viens de perdre mon gendre ! — Mon meilleur souvenir au F. Colman, mon maître d'il y a 45 ans. Amitiés à tous. »

17. De *M. Ch. Royer*, ingénieur, industriel à Saint-Brieuc : « Je vous adresse ma cotisation, regrettant de ne pouvoir faire le voyage en ce moment. Mon souvenir aux camarades ; mes respects aux anciens Maîtres que je n'oublie pas. »

18. De *M. S. Heurté*, inspecteur de la navigation, Nantes : « Tous mes regrets de ne pouvoir être des vôtres, Monsieur le Président. Je vous prie de présenter mes amitiés à tous les camarades, et particulièrement à votre sympathique Directeur. »

19. De *M. A. Le Roux*, chapelier à Brest : « Regrette de ne pouvoir me rendre cette année à la réunion des Anciens. Envoie cotisation et espère être plus heureux l'an prochain. Salut respectueux aux anciens Maîtres et très amical aux camarades. »

20. *M. C. Le Nours*, chevalier de Saint-Sylvestre, directeur du *Courrier du Finistère*, « regrette que le triste état de sa santé ne lui permette pas d'assister à l'Assemblée générale. Il adresse son meilleur souvenir à tous. »

21. *M. Ch. Bodolec*, administrateur de la Banque de France, vice-président du Syndicat de la Tannerie de l'Ouest, « regrette qu'une réunion de famille l'empêche d'assister à la fête des Anciens. Il sera de cœur avec tous. »

22. De *Plabennec* : « Union cordiale ; vœux, succès. — SAIKAR GALL. »

23. De *Saint-Brieuc* : « De tout cœur, applaudis à résurrection amicale. — DONAN. »

Messieurs,

Il me reste à vous remercier à nouveau d'être venus si nombreux à cette première réunion de l'Amicale.

Je ne puis oublier les Anciens des Classes particulières, ni ceux que j'ai connus entre 1894 et 1901, et dont j'ai gardé un excellent souvenir. Ce fut assurément, dans ma carrière de professeur, la période la plus agréable. Il y avait alors au Likès plus de 800 élèves, et je sais que la plupart d'entre eux se sont montrés dignes, à tous les points de vue, de l'éducation chrétienne qu'ils ont reçue ici.

Un très cordial souvenir et tous nos remerciements aux trois délégués de l'Association Amicale de Saint-Marc, qui ont bien voulu prendre part à notre fête.

Et maintenant, je tiens à porter la santé de notre nouveau Président, de nos Présidents d'honneur, de MM. les Aumôniers, de MM. les membres du Conseil d'Administration, de vous tous, Messieurs, et de vos familles.

Enfin, un invité de marque, le Frère Paul, visiteur, dit tout son bonheur de constater, à Quimper comme à Reims, Lille, Bordeaux, Lyon, et partout, le même attachement affectueux aux fils de S. Jean-Baptiste de la Salle. Il montre les Frères et leurs élèves toujours au premier rang lorsqu'il y a une initiative à prendre ou un sacrifice à faire. Lui-même, durant la guerre, infirmier sur le front belge, gardant la soutane et le rabat blanc, combien ne consola-t-il pas de Bretons ? Et l'orateur fait un éloge superbe de la Bretagne...

Puis il exhorte les convives à s'unir fortement aux autres Amicales groupées en Fédération, afin de lutter plus efficacement pour la défense et l'extension de l'Enseignement chrétien.

Le Concert.

Mais voici qu'il est trois heures... On se rend sur la cour d'honneur, où la musique de l'Ecole fait son entrée, suivie du long défilé des élèves en colonne par quatre, se dédoublant successivement en colonnes par deux, puis par un, pour se regrouper inversement et arriver face aux hommes.

Un élève s'avance alors et adresse au Président des Anciens les compliments des jeunes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Si j'avais assez d'envergure, je vous aurais fait un long et élégant discours ; mais n'en ayant point, je m'en consolerais, disant avec les laconiques Anglais : « *Brevety is the soul of wit* ». Certains de nos maîtres, qui connaissent bien les Anglais, nous disent que cette brièveté, loin d'être l'âme de leur esprit, est plutôt la raison de sa sécheresse.

Mais laissez-moi tout de même, au nom de mes jeunes camarades du Pensionnat Sainte-Marie, vous offrir nos plus respec-

tueuses félicitations et l'hommage de nos vœux les plus sincères.

L'Association Amicale des Anciens vous a choisi pour son Président : nous, les jeunes, au nombre de plus de 500, nous vous disons notre satisfaction et notre bonheur.

Ad multos annos ! Daigne le Seigneur vous conserver à ce poste éminent aussi longtemps que M. Bolloré, le sympathique président honoraire, dont le nom et les délicates attentions nous sont bien connus, et à qui nous nous faisons un devoir de présenter ici nos plus respectueux hommages !

MESSIEURS ET CHERS ANCIENS,

Pour la première fois, nous avons le bonheur d'assister à cette fête de famille où les Anciens de Sainte-Marie veulent bien donner aux jeunes le bel exemple de l'attachement et du souvenir.

Bonne fête, Messieurs et chers Anciens ; soyez heureux au Likès, soyez les bienvenus parmi nous ! Vous le voyez, tout dans cette Ecole a pris un air de fête pour vous recevoir et pour dire l'allégresse des jeunes au contact de leurs aînés.

Vous vous y reconnaissez, sans doute, dans ces cours témoins de vos joyeux ébats, dans ces classes où vous avez lutté comme nous luttons, dans cette belle chapelle, ou dans une autre plus modeste mais non moins recueillie. Et si la législation actuelle ne vous permet plus de coudoyer des Maîtres à la bure noire et au rabat blanc, c'est le même cœur qui bat, c'est le même esprit qui poursuit, par les mêmes procédés, l'œuvre si importante d'éducation et d'instruction de l'enfance chrétienne.

Salut respectueux aux associés de la première heure que les murs du Likès n'avaient revus depuis 1906, et qui ont répondu « Présent ! » au premier appel du Likès ressuscité !

Salut amical aux jeunes, aux camarades d'hier, grossissant la vaillante phalange des aînés, et disposés à marcher à leur suite, allègrement et sans respect humain, dans le chemin de la vertu, du devoir et de l'honneur !

En attendant qu'il nous soit donné de prendre place dans vos rangs, nous nous réjouissons de la part que vous voulez bien nous donner à votre fête, et souhaitons que vous emportiez la meilleure impression de cette journée de l'amitié et du souvenir.

Vivent les Anciens du Pensionnat Sainte-Marie !

Un petit élève s'avance alors et offre une gerbe de fleurs.

M. le Président, tout ému, remercie aimablement et accorde, avec remise des punitions, un congé extraordinaire à tous.

Un tonnerre d'applaudissements témoigne avec éloquence que son premier discours aux élèves de Sainte-Marie a été compris et goûté.

Nous assistons alors au concert donné par l'excellente musique que forme et dirige, avec un beau talent et une ardeur toute juvénile, M. Emmanuel Moreau.

Ils sont soixante exécutants, dont quelques grands, la plu-

part moyens, et des bouts de pipe pas plus hauts que ça ! tous jouant avec un aplomb imperturbable, comme des artistes... en herbe.

Ils nous ont donné successivement, et avec un brio remarquable :

- 1^o *Bétheny*, allégro militaire, de P. Pütz ;
- 2^o *Espérance*, ouverture, de G. Clément ;
- 3^o *Bonté-Divine*, andante, de G. Clément ;
- 4^o *Le Sanctuaire*, andante, de Maillochaud.

Les délégués de l'Amicale de Saint-Marc n'en revenaient pas et disaient, admiratifs : « Vous avez donc de tout ici ? ! — De tout, oui, chers Amis, de tout ce qui est vrai, bon et beau... »

Et l'on se sépara, charmé, la joie dans l'âme, avec au cœur l'espoir de revivre l'an prochain une journée si réconfortante et si belle.

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

le 5 Avril 1924.

Sont présents : M. Le Berre, président ; M. le chanoine Cogneau, vicaire général, président d'honneur ; M. E. Bolloré, président d'honneur ; M. J. Gautier, directeur ; MM. Le Gars, Salaun, Ch. Cabon, L. Jaouen, A. Le Roux, Dhervé, Danion.

On procède aux élections en vue de compléter le bureau.

MM. P. Le GARS et J. SALAUN sont élus vice-présidents ;

M. Ch. CABON est élu secrétaire-trésorier ;

Et M. L. JAOUEN, trésorier-adjoint.

Le Conseil décide de demander à Mgr l'Evêque de Quimper de vouloir bien accepter le titre de « Président d'honneur » de l'Association. M. le Vicaire général se charge de solliciter une audience.

Il est ensuite décidé que des prix, offerts par l'Amicale, seront donnés en fin d'année scolaire au premier élève de chaque Division professionnelle : en tout, trois volumes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A L'ÉVÊCHÉ

Le dimanche 13 Avril 1924, à 4 heures précises, le Conseil d'administration de l'Amicale s'est rendu à l'Evêché pour offrir ses hommages à Mgr Duparc, et prier Sa Grandeur de vouloir bien accepter la Présidence d'honneur de l'Association.

Monseigneur a fait aux délégués l'accueil le plus bienveillant et le plus paternel, a bien voulu accepter la Présidence d'honneur offerte, et a laissé entendre que nous pourrions bien avoir Sa présence, l'an prochain, à notre Assemblée générale.

Dans une causerie familière et charmante, Monseigneur a dit toute sa joie de voir reconstituée l'Association Amicale des Anciens Elèves du Likès, après une éclipse de dix-huit années.

Une telle Association doit faire grand bien, d'abord à ses propres membres qui ont l'occasion de se rencontrer et de raviver les vieux souvenirs des bonnes années vécues ensemble dans un Etablissement si chrétien ; puis aux jeunes générations qui ont succédé, qui emplissent aujourd'hui la Maison de leurs joyeux ébats et de leur bourdonnant labeur ; et enfin à celles — très nombreuses, espérons-le — qui viendront dans l'avenir s'y former à la pratique du devoir et de la vertu.

Monseigneur connaît et aime les Amicales pour avoir vu fonctionner avec un bel entrain celle de Lorient (rue Dupleix). Il nous encourage à nous serrer de plus en plus autour de la grande cause de l'Enseignement chrétien, qui subit surtout une crise de personnel.

Il exprime le désir de voir mettre au *Bulletin* un petit historique de l'important Etablissement du « Likès », et notamment l'origine de ce nom devenu si populaire dans la région.

En terminant, Sa Grandeur a bien voulu bénir l'Association ressuscitée, tous ses membres et toutes leurs familles. En retour, nous avons promis de prier Dieu pour sa personne et pour ses œuvres.



Echos de la Fédération des Amicales de France

Les Associations Amicales de l'Enseignement Libre, qui avaient été plus ou moins désorganisées pendant la guerre, se sont pour la plupart reconstituées et se multiplient d'année en année.

Déjà le Congrès national de Marseille réunissait, aux vacances de 1922, les délégués de 265 Associations comprenant un total de 75.000 membres, et groupées en Union Régionales : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Nantes, Reims, Rouen, Dijon, Béziers, Orléans, Tours et Clermont-Ferrand.

L'une des questions les plus importantes qui préoccupent aujourd'hui tous les amis de l'Enseignement chrétien et qu'il faut à tout prix faire aboutir dans notre pays, est celle de la Répartition Proportionnelle Scolaire.

Cette question a d'ailleurs fait du chemin depuis quelques années, et elle a été posée au sein du Parlement par un vaillant député de l'Hérault, M. Guibal, ancien Elève des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Je reproduis, avec ses considérants, le vœu émis à ce sujet par ledit Congrès de Marseille et qui reste d'actualité jusqu'à la victoire complète de la Liberté :

Deux cent soixante-cinq Associations Amicales de l'Enseignement libre catholique, comprenant 74.000 membres, représentées au Congrès National à Marseille les 29, 30 Septembre et 1^{er} Octobre 1922,

Affirmant qu'il est indispensable de sauvegarder le droit imprescriptible qui appartient à la famille de donner l'éducation chrétienne à ses enfants, et constatant que notre législation est insuffisante pour assurer pratiquement le respect de ce droit ;

Considérant que l'institution de la R. P. S. contribuera dans une large mesure à en faciliter l'exercice ;

Considérant qu'elle seule peut terminer les luttes scolaires, par le respect des droits de tous ;

Considérant qu'elle garantit le droit de la famille et de l'enfant, la liberté de conscience, sans diminuer les attributions légitimes de l'Etat ;

Considérant que tous les Français sont égaux devant la loi, que l'impôt payé par tous doit être réparti équitablement entre tous ;

Considérant que la R. P. S. est avant tout une réforme d'union sacrée et de justice ;

Considérant qu'elle est la condition indispensable de la liberté d'enseignement ;

Considérant que les bienfaits qu'elle peut apporter en France ont été réalisés dans des pays réputés bien organisés qui l'ont déjà adoptée ;

Considérant qu'elle est entrée dans le droit international par les traités de Versailles (28 Juin 1919), Neuilly (27 Novembre 1919), Trianon (4 Juin 1920), Sèvres (10 Août 1920) ;

Emettent le vœu :

1° Que la législation française assure la répartition équitable des fonds publics entre les écoles publiques ou privées à tous les degrés, proportionnellement au nombre des élèves qui les fréquentent, et en tenant compte dans cette répartition des charges occasionnées par la fondation de l'école, son entretien, le traitement des maîtres et la retraite à leur assurer ;

2° Que les secours donnés pour favoriser la fréquentation scolaire et notamment aux « Caisses des Ecoles » profitent à tous les enfants de la commune, qui remplissent l'obligation scolaire, sans distinction d'école.

Le même Congrès, devant l'urgence de l'obtention de cette réforme et la nécessité que toutes les forces catholiques s'unissent pour travailler à sa réalisation, émettait en outre le vœu « que cette question fût mise au programme de tous les Congrès ou Assemblées générales, et qu'elle fût pour tous un programme d'action. »

LE PILLEUR.

VARIÉTÉS

I. — La lettre de Dédé, élève au Likès.

MON CHER PAPA,

C'est à toi seul que je m'adresse aujourd'hui. J'espère que maman n'en sera pas jalouse, car c'est pour ton bien ; et puis il y aura pour elle un beau baiser tout cordial... à la fin.

Mon cher Papa, l'autre jour, c'était la fête des Anciens Elèves de notre Ecole. Je me disais avec curiosité : « On va voir comment ils étaient autrefois, les élèves du Likès ; étaient-ils seulement aussi grands et aussi malins que nous ? »

Mais quelle ne fut pas ma stupéfaction de ne voir venir que

des hommes ! Il y en avait de tout âge et de toute condition sociale : des faces glabres et des moustaches variées, des barbes grisonnantes et des têtes chenues, des tailles cambrées et des jambes boîteuses, des artisans et des laboureurs, des industriels et des commerçants, des bourgeois cossus, des officiers, des députés, des ecclésiastiques éminents, etc. Et tous avaient le sourire comme... s'ils rentraient de vacances.

Naturellement, nous regardions, ébahis, éblouis aussi, et j'avoue avoir eu mainte distraction ce jour-là, à la messe, quoiqu'elle fût dite par M. le Vicaire général en personne (Monseigneur étant absent).

Et chacun de nous se disait et se redisait : « Mais c'étaient donc tous les papas qui fréquentaient l'ancien Likès ! Quelle drôle d'histoire... »

Mon cher Papa, il faut que je te fasse ici ma confession ; je me suis permis de te juger en cette circonstance... oh ! sans méchanceté, avec pitié plutôt ! Après t'avoir vainement cherché et m'être assuré que tu n'étais pas là, je me suis demandé avec amertume : « Comment peut-il se faire que mon papa ne soit pas un Ancien du Likès ? Allait-il donc, lui, aux écoles des petits garçons ? » Et je ne comprenais pas ! Mais je n'en étais pas plus fier...

Mon cher Papa, si tu avais vu ces hommes à la messe de M. le Vicaire général, si tu les avais vus au sermon de M. le chanoine Cornou, si tu avais entendu leurs conversations dans les cours, disant : « C'est là que je dormais... comme un ange, là que je bâchais... comme un Turc, là que je mangeais... comme un ogre ! » je suis sûr que cela t'aurait fait venir l'eau à la bouche.

Mais, mon cher Papa, il y aurait peut-être moyen d'arranger les choses pour l'an prochain, car il paraît qu'ils reviennent désormais chaque année. Et tu sais, ça vaut la peine, car je n'ai pas encore parlé du banquet. Ils étaient au moins trois ou quatre cents, sans compter ceux qui n'ont pas pu venir. Et je ne sais comment on a pu les loger en deux de nos réfectoires réunis en un seul magnifiquement décoré — et plus magnifiquement servi...

Je viens de dire : « Je ne sais comment ». Eh bien ! je me suis trompé.

Je sais maintenant ; car j'ai bien compris, à cette occasion, deux termes de grammaire dont le sens m'avait échappé jusque-là.

On nous avait donc fait manger, ce jour-là, en trois réfectoires au lieu de cinq ; on était tout simplement beaucoup plus serrés : c'est la contraction, nous étions contractés. Quant aux deux réfectoires réservés pour le banquet, ils constituaient *pour nous* l'éli-sion, ils étaient élidés.

Je dis bien « *pour nous* » ; car *pour eux* (les Anciens), il n'y avait pas d'éli-sion ; bien au contraire, il y avait pléthore... de vivres et de munitions — et d'exubérante gaîté.

Et dire, mon cher Papa, que tu n'étais pas avec eux ! Commencé peu après midi, à 3 heures le fameux banquet durait encore...

Mon cher Papa, nous n'avons vraiment pas de chance, quoique j'aie eu celle — si l'on peut dire ! — de voir tout cela d'assez près. Toi, tu es bien un « Ancien », mais pas du Likès (et d'où diable ?

au fait). Moi, je suis bien du Likès, mais pas un « Ancien... ». Alors, comment arranger l'affaire ?

Si tu avais des loisirs, nous pourrions venir tous deux l'année prochaine, moi comme élève et toi comme ancien. Ou bien alors, mets-moi de suite comme « Ancien Elève » à partir des grandes vacances, car je veux rester au Likès longtemps encore, et je pourrai peut-être assister au banquet pour... tous les deux.

En y réfléchissant bien, nous finirons par trouver une combinaison satisfaisante, surtout si tu cherches de ton côté.

En attendant, je te souhaite une continuation de bonne santé, comme à moi-même, et à toute la famille.

Ton fils affectionné et reconnaissant

DÉDÉ,

classe du certificat d'études.

P. S. — Ci, pour Maman, qui a été sage et m'a laissé faire ma lettre en paix, un beau baiser de son

DD.

II. — Le rêve du Poilu.

Un vieux Poilu a bien voulu nous laisser un beau rêve qu'il fit en Septembre 1915 aux tranchées de Champagne, face aux Boches terrés.

Les lecteurs du *Bulletin*, dont plusieurs sont d'anciens combattants, liront avec intérêt ces lignes, écrites par un « Ancien » qui nourrissait alors de belles et généreuses illusions au sujet de la durée de la guerre.

Le rêve s'est pourtant réalisé, mais pas aussi rapidement que l'avait imaginé le Poilu, à qui nous laissons la parole :

O France, ma patrie, ô terre généreuse,
« Que les dieux complaisants firent pour être heureuse »,
Quand les « hordes » pressées arrivèrent du Nord,
Déchirant les traités, semant partout la mort,
Tes nobles fils, ô France, oubliant leurs querelles,
Etroitement unis, furent au-devant d'elles.
On vit alors, enfin, spectacle ravissant,
Le Droit primant la Force, et, mieux, la punissant.

*
**

Les barbares vaincus, refoulés en arrière,
A leur « vieux dieu » Odin firent cette prière :
« Donne-nous la terre, les espaces et l'eau ;
» Donne à notre Kaiser un Empire nouveau
» Plus grand et plus puissant même que l'Allemagne :
» L'empire de César, Périclès, Charlemagne,
» Et celui de Cyrus, et celui d'Attila,
» Et ceux de Darius, Alexandre et Sylla.
» Donne-nous le monde, ses richesses, sa gloire,
» Donne-nous aujourd'hui, sans délai, la victoire

» Afin que l'univers devienne beau et pur
» Grâce à notre Génie et à notre « Kultur ».
Puis, pleins de confiance, ils se mirent en terre
Pour attendre l'effet de leur sotté prière...

*
* *

Mais Joffre-le-Hutin ne se possédant plus,
Devenu le « Grand-Père » et le chef des « Poilus »,
Après avoir fort ri de leur outrecuidance,
Se redressant soudain en vrai héraut de France,
Prenant le temps requis, cumulant les obus,
Répondit aux Teutons, tel jadis Marius :
« La terre, vous l'aurez, et l'eau et les espaces,
» Pour servir de tombeaux à vos instincts rapaces !
» Les peuples, libérés de votre joug brutal
» Par le courroux divin, généreux et vital
» Qui vient de Belgique, de Russie, d'Angleterre
» Et, passant par chez nous, sur notre libre terre,
» Se trouve tout à coup puissamment renforcé ;
» Les peuples ? dis-je... Oui, tel un Dieu courroucé
» Qui fait enfin justice ; tous les peuples, sublimes,
» Unissant leurs efforts pour venger vos victimes,
» Ne voudront plus traiter en aucune façon
» Avec le peuple impie, sans pitié ni raison... »

*
* *

Ayant ainsi parlé, Joffre, le Taciturne,
Dirigea aussi une guerre nocturne,
Habile, implacable, contre le « peuple élu »...
Il assura bientôt notre commun salut.

*
* *

Et maintenant, peuples, apprenez à connaître
Qui allait vous briser et qui vous fait renaître !
Évitez tout commerce avec le fou Germain ;
Recherchez l'amitié du Français plus humain ;
Et vous direz bientôt, selon notre espérance :
« Tout homme a deux pays ; le sien et puis la France ! »

LE POILU.

III. — Origine du mot « Likès ».

Beaucoup de curieux se sont demandé, maintes fois, quelle pouvait être l'origine du mot « Likès ».

Une petite enquête discrètement menée nous a permis de recueillir à ce sujet trois opinions principales. Toutes trois sont vraisemblables ; mais il n'a pas été possible de conclure formellement en faveur de l'une d'entre elles.

Le *Bulletin* demande que tous les chercheurs sagaces se mettent de la partie, qu'ils évoquent leurs vieux souvenirs, qu'ils

consultent, non les devins, mais les Anciens des jours. Peut-être se trouvera-t-il dans le nombre quelque Œdipe qui pourra solutionner cette nouvelle « énigme du Sphinx ».

Voici donc les renseignements acquis :

1^o L'origine — toute prosaïque — serait peut-être tout simplement « Lit-caisse ». On cite à l'appui qu'à cette époque lointaine, les lits des internes étaient en planches mal rabotées, avec des cadres hauts qui rappelaient la forme de tombes ou de caisses longues... montées sur pattes.

Je dois avouer que cette première version n'a pas grand crédit.

2^o Si l'on en croit certains érudits, l'origine cherchée serait plutôt une corruption du mot « Lycée ».

Les protagonistes de cette version — qui vient assez naturellement à l'esprit — citent à l'appui de leur opinion que l'ancien Likès s'élevait précisément sur le terrain où est bâti le Lycée actuel.

La terminaison est de formation celtique ; mais la racine est prise dans le mot « Lycée », et la plupart de ceux qui ont à écrire le mot « Lykès » respectent cette orthographe qui semble officiellement abandonnée.

3^o Enfin, le plus grand nombre des témoignages recueillis à ce jour est en faveur d'une troisième version qui semble donc devoir l'emporter, mais sans preuves formelles et convaincantes.

L'origine du mot « Likès » serait le mot celtique populaire « Lakès ». Ce mot, à l'usage des campagnards, servait à désigner les enfants des villes en culotte courte, autrement dit les fils de bourgeois. Il désignait également, paraît-il, les valets de maisons bourgeoises qui venaient conduire au Pensionnat les fils de leurs maîtres. Or, le pluriel de « Lakez » est « Lakichen », et par corruption « Likez » ou « Likès ».

On sait que le pluriel des noms, en langue bretonne, est très irrégulier, tellement sont capricieuses et variées les terminaisons. Exemples : *Tyez* = maisons ; *meñ* = pierres ; *boutou* = sabots ; *saout* = vaches ; *reïr* = rochers ; *gwez* = arbres ; etc. Le radical même est très variable, comme on le voit dans : *Botez*, *boutou* ; *roc'h*, *reïr* ; *bioc'h*, *saout* ; *gwreg*, *gragez* ; *manach*, *menec'h*, *eskob*, *eskibien*...

Il n'est donc pas inadmissible que ce nom de *Likès* soit resté à l'Ecole qui était alors de tout Quimper la plus fréquentée par les petits bourgeois.

Et puis quelques vénérables prétendent que le terrain qui supporte aujourd'hui l'Etablissement Sainte-Marie était déjà désigné sous le nom de « Likès », à cause d'une villa de ce nom située à l'entrée de la ville et dominant toute l'agglomération quimpéroise.

Le problème reste posé dans toute son ampleur.

LE CHERCHEUR.



ÉTAT

DE L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES

DU LIKÈS

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

Sa Grandeur Monseigneur Duparc, Évêque de Quimper et de Léon.

MEMBRES HONORAIRES :

C. F. Carolius, ancien Visiteur des Ecoles chrétiennes.

MM.

Le chanoine Jossin, recteur de Ploaré, ancien Aumônier du Likès.

L'abbé Le Borgne, curé-doyen de Pont-l'Abbé, id.

L'abbé Rolland, recteur du Bourg-Blanc, id.

L'abbé Guirriec, recteur de Plozévet, id.

L'abbé Le Gall, aumônier du Likès.

L'abbé Gouchen, id.

C. F. Donat-Louis, ancien professeur du Likès.

— Divitien-Henri, id. (aujourd'hui M. Bourel Henri, directeur d'Ecole libre à Chartres).

— Crescentien, ancien économe du Likès.

— Colman-de-Jésus, ancien directeur (aujourd'hui M. Moreau).

— Donan-Anselme, ancien directeur (aujourd'hui M. Hénault, directeur d'Ecole libre, Saint-Brieuc).

— Crispin-Joseph, ancien professeur (aujourd'hui M. Celton, sous-directeur d'Ecole libre, Lorient).

MM.

Le Gall Yves, ancien directeur du Likès, actuellement directeur à Lorient.

Les Présidents des Associations amicales des Anciens élèves de Lorient, Saint-Brieuc, Saint-Marc et Arradon.

Le Pointer Joseph, ancien professeur, directeur de l'Ecole libre de Plouay (Morbihan).

Le Goff François, ancien professeur, actuellement à Lambézellec.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Présidents d'honneur : MM. Bolloré Eugène, président effectif de 1889 à 1924.
— le chanoine Cogneau, vicaire général, membre de l'Association depuis 1889.
— Gautier Joseph, directeur du Pensionnat.
Président : M. Le Berre Alain, négociant, à Quimper.
Vice-Présidents : MM. Le Gars Pierre, propriétaire, à Kerfeunteun.
Salaün Jean, ancien libraire, à Quimper.
Trésorier : M. Cabon Charles, négociant, à Quimper.
Trésorier-adjoint : M. Jaouen Louis, entrepreneur de menuiserie, à Kerfeunteun.

MM.

Le Bras Edouard, propriétaire, 9, boulevard de Kerguélen, Quimper.
Coadou, Jean-Marie, propriétaire, au Launay, en Plogonnec.
Danion, Jean-Marie, propriétaire, Messilien, en Kerfeunteun.
D'Hervé, Pierre-Marie, propriétaire, Quillihouarn, en Penhars.
de Kerangal, Arsène, imprimeur-éditeur, 18, rue des Boucheries, Quimper.
de Kerangal, Charles, avocat, rue du Palais, Quimper.
Mauduit, Gustave, directeur d'assurances, 6, rue Verdelet, Quimper.
Rolland, Paul, entrepreneur, rue des Reguaires, Quimper.
Le Roux, Alain, propriétaire, à Mélénez, Ergué-Gabéric.
Le Roux, Louis, employé de Banque, 33, rue des Doves, Quimper.

MEMBRES BIENFAITEURS :

(Cotisation annuelle : 20 fr.)

MM.

Le Coz, chanoine de la cathédrale, 6, rue Verdelet, Quimper.
Guichaoua, Clet, commerçant, maire de Pouldreuzic.
Guichaoua, Jean-Marie, industriel, Pouldreuzic.
Hénaff, Jean, industriel, Pouldreuzic.
Heurté, Victor, capitaine au long-cours, commandant du paquebot *Ouessant*, des Chargeurs-Réunis, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
Menais, négociant, 19, place des Lycées, Vannes.

MEMBRES ACTIFS :

(Cotisation annuelle : 10 fr.)

MM.

Adam, Alphonse, mécanicien-chef, rue Jules-Noël, Quimper.
Alix, Simon, agent-voyer principal, 65, rue de Douarnenez, Quimper.
Ameline, Louis, industriel, 40, boulevard Gambetta, Brest.
Andro, Yves, Lézélguen, Beuzec-Cap-Sizun.
Ansquer, Guillaume, Penfrat, Landudal.

MM.

Audren, négociant, rue du Cimetière, Quimperlé.
Abbé Balbous, professeur, Saint-Yves, Quimper.
Abbé Balbous, vic., Recouvrance, Brest.
Baraër, Yves, propriétaire, Brasparts.
Bargain, François, capitaine au cabotage, 6, bourg de Kerfeunteun.
Bargain, Ignace, capitaine au cabotage, Pont-l'Abbé.

MEMBRES ACTIFS (suite).

MM.

Bargain, Jules, imprimeur, 1, rue Astor, Quimper.
 Baron, Joseph, Institut catholique d'Arts et Métiers, Lille.
 Barré, Robert, 39, rue Saint-Mathieu, Quimper.
 Le Bars, maire de Gourlizon.
 Béren, Georges, Combout, Quimperlé.
 Le Berre, Léon, directeur de l'Union Agricole, Quimperlé.
 Abbé Le Berre, E., recteur, Saint-Melaine, Morlaix.
 Bertholom (jeune), Kerriou, Rosporden.
 Le Bescond, Jean-Marie, Mouillyouen, Kerfeunteun.
 Bescond, Jⁿ-Pr^e, Kerguella, Plomelin.
 Le Beuze, Henri, commerç^t, Kernével.
 Bideau, 14, rue du Chapeau-Rouge, Quimper.
 Le Bihan, François, Mahalon, par Pont-Croix.
 Blanchet, Aimé, Labert, Arzon (Morbⁿ).
 Bodolec, Charles, négociant, 38, rue Neuve, Quimper.
 Boëffard, Paul, ébéniste, La Roche-Bernard.
 Bolloré, Adolphe, hôtel de la Paix, Quimper.
 Bolloré, Papeterie de Cascadec, Scaër.
 Le Borgne, Hervé, instituteur libre, Questembert.
 Bourbigot, Jean, Kerrouzic, Melgven.
 Le Bourhis, Guy, capitaine d'Artillerie, 45, rue Louis-Pasteur, Brest.
 Abbé Boussard, vicaire, Plougasnou.
 Boussard, Thomas, cultivat^r, Ploëven.
 Bouzard, Yves, cultivateur, Gouézec.
 Le Bras, cultivateur, Kermat, Guiclan.
 Briand, Corentin, bourg, Plomodiern.
 Le Brun, Guillaume, Couëdic, Pouldergat.
 Le Brusq, Mahalon.
 Buhé, Pierre, comptable, Quiberon.
 Cabon, Louis, ingénieur, 12, traverse de la Madrague, Marseille.
 Caill, Kermoulin, Quimperlé.
 Canivet, Joseph, ingénieur-architecte E. T. P., Paimpol.
 Caradec, François, cultivateur, Ploaré.

MM.

Caradec, Henri, Kerdaëc, Ploaré.
 Cardaliaguet, directeur Société Générale, Saint-Guénolé, Auray.
 Cariou, Charles, Banque Bretonne, 19, rue de Brest, Landerneau.
 Cariou, Fois, commis princ. de la Marine, 39, rue Villaret-Joyeuse, Brest.
 Cariou, Jⁿ-Pr^e, Kerguinou, Plogonnec.
 Chatalic, Hervé, boucher, 5, rue Saint-Mathieu, Quimper.
 Chenadec, fabrique de meubles, rue René-Madec, Quimper.
 Chuto, Jean-Louis, agriculteur, Saint-Alouarn, Guengat.
 Le Clech, René (père), commerçant, Kerfeunteun.
 Le Clech, René (fils), commerçant, Kerfeunteun.
 Coadou, Guill^{me}, mécanicⁿ, Locronan.
 Coadou, Henri, maire de Pluguffan.
 Cogneau, Théodore, horticult^r, Champ-de-Foire, Fougères.
 Cogneau, Henri, r. de Bouin, Lamballe.
 Colin, Eugène (jeune), Trégunc.
 Cornec, Gabriel, Rosconec, Dinéault.
 Cornec, Guillaume, maire de Plonéis.
 Cornec, Jean, Plonéis.
 Cornec, Louis, bourg de Plonéis.
 Cornic, vétérinaire, place du Champ-de-Foire, Quimper.
 Le Corre, Kervalguen, Penhars.
 Corre, Yves (jeune), Brasparts.
 Corré, Joseph, Lanriec.
 Cosmao, Jⁿ-L^{is}, Kernévez, Plogonnec.
 Couédel, Gildas, château du Ter, Plœmeur.
 Couédel, Pierre, Arzon (Morbihan).
 Le Coz, François, ingénieur T. H., 63, rue Louis-Pasteur, Brest.
 Criou, Edouard, quincaillerie, rue Duguay-Trouin, Douarnenez.
 Criou, Henri (père), quincaillerie, Pont-l'Abbé.
 Criou, Henri (fils), quincaillerie, Pont-l'Abbé.
 Criou, René, négociant, 16, rue Thouret, Rouen.
 Cuzon, Eugène, coiffeur, rue du Chapeau-Rouge, Quimper.

MEMBRES ACTIFS (suite).

MM.

Dabo, 20, rue du Pont-Firmin, Quimper.
Daëron, Yves, propriétaire, Château-neuf-du-Faou.
Dagorn, Louis, Moulin-des-Couleurs, Quimper.
Daniel, René (père), négociant en vins, Plonéour-Lanvern.
Daniel, René (fils), négociant, Plonéour-Lanvern.
Danion, Stang-Vihan, Kerfeunteun.
Daoudal, Alain, Parc-Hamon, Briec.
Le Dé, Arsène, mareyeur, Camaret.
Le Dérout, Maurice, Kerlouan, Kernével.
Dhervé, Robarth, Guengat.
Didailler, Hervé, lieutenant de vaisseau, 71, rue Alsace-Lorraine, Crozon.
Dieucho, lieutenant au 118^e, Quimper.
Le Doaré, Jean, 10, rue Graveran, Châteaulin.
Doaré, Jean-Marie, maire de Guengat.
Doaré, Pierre, Kerouvillec, Ploaré.
Dorval, René, Tréqueffélec, Kerfeunteun.
Droal, Saint-Evarzec.
Esun, fondeur-mécanicien, Quimper.
Favennec, Noël, commerç^t, Brasparts.
Fermon, Yves, Hôtel des Voyageurs, Concarneau.
Le Feunteun, Alain, horloger, 18, rue Jean-Jaurès, Brest.
Le Feunteun, Maurice, horloger, 18, rue Jean-Jaurès, Brest.
Le Feunteun, Jean-René, chaussures, 25, rue Kéréon, Quimper.
Feunteun, Jean, Vern, Briec.
Fily, Alain (père), cultivateur, Kererven, Plogonnec.
Fily, Alain, (fils), cultivateur, Kererven, Plogonnec.
Fily, Yves, Plogonnec.
Le Flem, brigadier de gendarmerie, Plouay (Morbihan).
Le Floc'h, Kerustans, Plogonnec.
Le Floc'h, René, commerçant, Plogonnec.
Friant, Yves, 5, r. de la Mairie, Quimper.
Gadon, 15, place Alsace - Lorraine, Lorient.

MM.

Galès, Charles, chemin de l'Hippodrome, Quimper.
Le Gall, Alexis, mareyeur, Loctudy.
Le Gall, Auguste, Larmigues, Ploudaniel.
Le Gall, Joseph, Perros-Guirec.
Saik-ar-Gall, conseiller d'arrondissement, Plabennec.
Le Gars, Jean, Bécharles, Kerfeunteun.
Gauthier, Emile, représentant de commerce, rue de Gasté, Brest.
Génot, commerçant, rue des Ecoles, Quimperlé.
Gentric, agriculteur, maire de Landudec.
Gestalen, Joseph, ostréiculteur, Locmariaquer (Morbihan).
Glémarec, Yves, agriculteur, Kerambacon, Beuzec-Conq.
Glouanec, Georges, boucherie, Pont-Aven.
Gloux, Stanislas, Arts et Métiers, Erquelinnes.
Le Goc, Mathurin, Kervaziou, Mellac.
Le Goff, Yves, Kerfurunic, Plozévet.
Le Goff, Yves, industriel, Saint-Evarzec.
Gouiffès, 4, avenue de la Gare, Quimper.
Le Gouill, Jean, Trébrévan, Plozévet.
Goumont, moulin des Oies, Belz (Morbihan).
Le Goyat, Lucien, rue de l'Hospice, Quimper.
Grall, constructeur-mécanicien, Kerfeunteun.
Grall, constructeur-mécanicien, Kerfeunteun.
Grall, nouveautés, place Saint-Corentin, Quimper.
Le Grand, Etienne, photographe, rue René-Madec, Quimper.
Le Grand, Vincent, Lézoudouaré, Plogonnec.
Granger, commis d'Inscription maritime, Auray.
Guédon, Pierre, villa « Treiz-Guen », Concarneau.
Guéguen, Jean, quincaillerie, Lesneven.

MEMBRES ACTIFS (suite).

MM.

Guéguen, Pierre, Kervinou, Plozévet.
Guéguen, Stanislas, Locronan.
Le Guellec, hôtel des Dunes et Grand-Hôtel, Beg-Meil.
Guichard, Eugène, 103, rue de Siam, Brest.
Guidal, Jean, entrepreneur, Audierne.
Guiffant, Victor, bourg de Saint-Yvi.
Guilbaud, Jules, Arts et Métiers, Erquelinnes.
Guillou, Alexandre, 35, rue Mauduit-du-Plessis, Passage-Lanriec.
Guillou, Corentin, boucherie, Moëlan.
Le Guillou, Nicolas, Taillou, Quimerch.
Guillou, Kerangolven, Saint-Yvi.
Guillouët, ingénieur A. et M., 3, rue Boileau, Nantes.
Guyader, Yves, Salou, Landrévarzec.
Guyomar, notaire, maire de Pont-Scorff.
Hélias, Pierre, agriculteur, Kereyen, Penhars.
Hémon, adjoint-maire, Locronan.
Hémon, Jean, mécanicien, Guengat.
Hénaff, Jean, Lagadven, Plomodiern.
Henriot, Jules, manufacturier, Quimper.
Henriot, Joseph, industriel, 72, quai de l'Odet, Quimper.
Henriot, Robert, industriel, 2, rue Astor, Quimper.
Henry, Jean, Kerdily, Plogonnec.
Hervé, Jean, métairie « Bodinio », Clohars-Fouesnant.
Heurtault, Albert, pharmacⁿ, Lesneven.
Heurté, Simon, inspecteur de la Navigation, 6, rue Voltaire, Nantes.
Ivon, Ludovic, villa Ondine, Dinard.
Jacob, Joseph, expert, Ploudalmézeau.
Jadé, Jean, député, 5, rue d'Anjou, Versailles.
Jan, mécanicien, 2, rue Elie-Fréron, Quimper.
Jaouen, Jean, propriétaire, Bénodet.
Jaouen, Jean-M^{ie}, P.T.T., Kerfeunteun.
Jaouen, Pierre, jard^r, 26, Kerfeunteun.
Jourdren, Jean, officier d'Administⁿ, Artillerie coloniale, Loctudy (Cale).
Kerdévez, Joseph (jeune), Kermadour, Brasparts.

MM.

Kergoat, Henri, 1, rue des Halles, Quimper.
Keribin, Jacques, Keryan, Gourlizon.
Keribin, René, bourg, Gourlizon.
Kérivel, Alain (jeune), Poullan.
Kérivel, Jean (jeune), Kervénargant, Meilars.
Kerloc'h, Joseph, entrepreneur, 6, place Tour-d'Auvergne, Brest.
Kernaléguen, Joseph, Kergos, Plonévez-Porzay.
Kernaléhuén, Xavier, Kergos, Plonévez-Porzay.
Kernaléguen, Stanislas, boucherie, Plonévez-Porzay.
Kervarec, Jean (jeune), Trémivité, Pouldergat.
Kervella, Louis, Tinduff, Plougastel-Daoulas.
Kervoalen, Jean, Kerstrat, Ploaré.
Ladan, Germain, Kerouër, Plouhinec.
Lahuec, Yves, Saint-Yvi.
Lecerf, Yves, Arts et Métiers, Erquelinnes.
Letty, Jean-Marie, Léty, Plonéis.
Liot, hôtel de France, Quimper.
Lostanlen, François, Goasvermou, Poullaouen.
Louboutin, Hervé, Croix-des-Gardiens, Kerfeunteun.
Chanoine Le Louët, Alexandre, supérieur, école Saint-Yves, Quimper.
Le Louët, docteur-médecin, Pont-Aven.
Loussouarn, Jérôme, mécanⁿ, Lanriec.
Abbé Lozac'hmeur, profess^r, collège, Lesneven.
Lozac'hmeur, Yves, Manoir, Guengat.
Maguer, Yves, agriculteur, Coat-Glas, Brie.
Mahé, Jean, agriculteur, Kervouët, Brie.
Marchalot, marchand de sel, Quimper.
Maréchal, Jacques, négociant, place de la République, Pont-l'Abbé.
Marion, Auguste, 1, plateau du Bouguen, Brest.
Marzin, Corentin, bourg de Ploëven.
Marzin, Corentin, chef de section, rue du Pont-Firmin, Quimper.

MEMBRES ACTIFS (suite).

MM.

Abbé Marzin, Corentin, vicaire, Gouézec.
Masson, lieutenant de vaisseau, 3^e dépôt, Lorient.
Mazé, Joseph (fils), entrepreneur, Guimiliau.
Mazéas, Hervé, agriculteur, Pontusket, Kerfeunteun.
Messager, François, école du Cluze, (Haute-Savoie).
Le Minor (fils), Grand-Moulin, Pont-l'Abbé.
Miroux, Charles, gérant, usine Amicux, Quiberon.
Le Moal, René, Kermeur, Meilars.
Le Moënner, Jean, mécanicien, 21, avenue de la Gare, Quimper.
Le Moënner, Joseph, électricien, Kerfeunteun.
Monfort, directeur de l'école libre, Saint-Marc.
Monfort, Victor, 23, avenue Desrousseaux, Mons-en-Bareuil.
Moreau, Jean, Plœmeur (Morbihan).
Morvézen, Yves, du Crédit Lyonnais, 2, rue du Frou, Quimper.
Mottier, Henri, du Crédit Nantais, Douarnenez.
Mourrain, Joseph, contrôleur des P. T. T., Vannes.
Naizin, Louis, propriétaire, Paoü, en Plouay.
Nédélec, François, agriculteur, Milizac.
Nédélec, Louis, agriculteur, Saint-Joachim, Ergué-Gabéric.
Nihouarn, Jⁿ-L^{is}, Kerguerbé, Guengat.
Le Nivez, officier mécanicien, Guilvinec.
Le Nours, Corentin, directeur du *Courrier*, Brest.
Ollivier Guénolé, bourg de Brice.
Le Page, Georges, commandant d'artillerie, Vannes.
Parquer, Hôtel de la Plage, Beg-Meil.
Pellé, Louis, boulanger, Lambézellec.
Pérennou, Jⁿ-L^{is}, Kerbloc'h, Guengat.
Pernès, Jean-Marie, commerçant, bourg de Plonéis.
Pernès, P^{re} (père), Menez-Bras, Plonéis.
Pernès, P^{re} (fils), — — —

MM.

Pérodeau, Frédéric, quai de l'Odéon, Quimper.
Pérodeau, Hippolyte, quai de l'Odéon, Quimper.
Pérodeau, Hippolyte, pharmacien, rue Jean-Macé, Brest.
Pérodeau, P. T. T., 11 bis, rue Saint-François, Quimper.
Péron, commerçant, rue Louis-Pasteur, Brest.
Philippot, Joseph, agriculteur, Bolhoat, Kerfeunteun.
Piriou, Eugène, 6, rue Amiral-Courbet, Concarneau.
Poënot, Pierre, électricien, Gourin (Morbihan).
Le Portz, Joseph, agriculteur, maire de Caudan (Morbihan).
Poudoulec, Jean, forgeron, Plomodiern.
Poulhazan, agriculteur, Tréouzon, Kerfeunteun.
Prigent, Arsène, mécanicien, Cléder.
Le Proux, Louis, camionneur, 42, route de Rosporden, Quimper.
Puech, Alphonse, agriculteur, Kermabeuzen, Penhars.
Le Quéau, Jean-Louis, agriculteur, Kerroriou, Plogonnec.
Quéinnec, Pierre, Arts et Métiers, Erquelinnes.
Quéméré, André, agriculteur, Kermen, Ergué-Armel.
Quéméré, Joseph, agriculteur, Kermen, Ergué-Armel.
Quintin, Hervé, papeterie de Cascade, Scaër.
Le Reste, Louis, hôtel de la Paix, Quimper.
Le Reste, Pierre, hôtel de la Paix, Quimper.
Richard, Louis, agriculteur, Plœmeur.
Rio, André, Arts et Métiers, Erquelinnes.
Rio, Marcel, Arts et Métiers, Erquelinnes.
Rio, Pascal, mécanicien en retraite, Kervihan, Saint-Pierre-Quilbignon.
Riou, Jean-Louis, agriculteur, Mouguirou, Saint-Evarzec.

MEMBRES ACTIFS (suite).

MM.

Riou, Jean, agriculteur, Coatbilia, Châteauneuf-du-Faou.
Riou, René, cultivateur, Tréodet, Ergué-Gabéric.
Riou, Yves, lieutenant de vaisseau, Esquibien.
Rivière, Charles, maire de Pleuven.
Rivière, Jean, Kerguilavant, Pleuven.
Rogel, Alain, instituteur libre, Saint-Marc.
Rogel, Guillaume, instituteur libre, Lambézellec.
Rolland, entrepreneur, 5, rue du Frou, Quimper.
Rolland, Jean, agriculteur, maire de Landrévarzec.
Rolland, Yves, agriculteur, Gocher, Lopérec.
Le Roux, Alain, chapelier, 32, rue de Siam, Brest.
Le Roux, Emile, place Terre-au-Duc, Quimper.
Le Roux, huissier, Saint-Renan.
Le Roy, ingénieur I. C. A. M., place du Champ-de-Foire, Quimper.
Le Roy, Pierre, agriculteur, Quelven, Gouézec.
Royer, Charles, ingénieur, rue Charbonnerie, Saint-Brieuc.
Ruault, Victor, 25, rue M.-Bouquet, Lorient.
Salaün, Jean-Louis, moulin Toulgoat, Penhars.
Le Sanquer, Moulin-Neuf, Sizun.
Savigny, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
Scouarnec, Georges, Crédit Lyonnais, rue de la Halle, Quimper.
Le Scour, Louis, rue Romain-des-Fossés, Landerneau.
Seznec, Jean-Ls, Nartous, Plogonnec.
Souëtre, Jean, 1^{er} maître en retraite, Rampe Saint-Nicolas, Morlaix.

MM.

Stagnol, clerc de notaire, rue Julien-Coïc, Quimper.
Talgorn, cultivateur, Kerlijour, Melgven.
Talgorn, Joseph, cultivat^r, Kernaour, Trégunc.
Tanguy, cultivat^r, Quilibuec, Ergué-Gabéric.
Tanter, Pierre, Audierne.
Térellec, Brest.
Tersiguel, François, rue de la Gare, Pleyben.
Thomas, Mathurin, agriculteur, maire de Plougastel-Daoulas.
Toulemont, Joseph, cultivateur, Kerlouarn, Pont-l'Abbé.
Toulgoat, François, 13, rue des Boucheries, Quimper.
Le Tous, commis de la Marine, 39, rue Puebla, Brest.
Tréhony, industriel, Quimper.
Trellu, Pierre, agriculteur, Garnilis, Briec.
Treussier, Nicolas, boulanger, 22, rue du Frou, Quimper.
Trévidic, Alexandre, Ur (Pyrénées-Orientales).
Tuauden, Joachim, capitaine de Corvette, 11, rue Fénélon prolongée, Lorient.
Vicaire, Denis, épicier, 8, place du Marché, Landerneau.
Le Visage, Joseph-Jean, officier-mécanicien en retraite, villa « Araock », Quiberon.
Volant, Louis, Institut d'Arts et Métiers, Lille.
Yhuel, Guy, Kervoter, Caudan.
Youinou, Jean-Louis, P. T. T., 22, rue Amiral-Courbet, Brest.
Youinou, Pierre, mécanicien-principal, 10, rue Latouche-Tréville, Brest.

